## Subsides

ral d'alors leva l'embargo et le prix du bétail remonta à 30c. la livre pour redescendre ensuite à 16c. la livre. Cela nous montre quels seraient les effets d'un embargo aujourd'hui. La production canadienne diminuerait. Nos prix baisseraient mais tout ce que nous devons acheter resterait aux prix fixés par le marché international d'après les coûts.

L'attitude du ministre de l'Agriculture me pousse à croire que cela fait partie des projets de contingentement dont nous entendons parler au sujet du contrôle des prix de l'alimentation. Qu'est-ce que les agriculteurs de l'Ouest penseront d'un ministre de l'Agriculture qui entretient l'idée qu'il devrait exister un système aux termes duquel quiconque désirerait exporter quelque chose devrait obtenir un permis? Cela servirait plus à diminuer la production qu'à l'augmenter. Au lieu d'augmenter la vente de bétail, nous la diminuerions et à long terme les prix des aliments ne bénéficieraient absolument pas de cette rollitique.

Je vois le ministre de l'Agriculture secouer la tête pour exprimer son désaccord. Peut-être peut-il encourager les agriculteurs à élever des porcs et des bœufs d'une façon plus économique. Il a dit qu'il faudrait s'attendre le faire en trois ans dans l'Ouest, mais dans l'Est, ce serait plus long. Je ne sais vraiment pas. De toute façon, il est intéressant d'envisager l'avenir d'après les conceptions du ministre responsable de la Commission canadienne du blé qui veut supprimer les tarifs du Pas du Nid-de-Corbeau dans les Prairies. A mon sens, cela ne peut conduire qu'à la confusion. J'invite les électeurs canadiens à en tenir compte si jamais le premier ministre annonce des élections pour le mois de juin, car c'est là une conception qui ne mérite pas d'être récompensée par des voix.

M. Rose: Monsieur le président, voici un autre chapitre de mon discours commencé vendredi soir et que j'espère compléter durant cette session. Au moment où j'ai été interrompu parce que mon temps de parole était écoulé, j'essayais de signaler l'importance des dispositions fiscales pour la gestion de l'offre ou les contingentements de mise en marché. J'avais donné l'exemple d'une personne qui payait jusqu'à \$6,000 pour pouvoir obtenir un contingent. Si elle revendait ce contingentement à un autre acheteur à un prix plus élevé ou même au même prix, les lois fiscales actuelles considéreraient qu'elle a réalisé un gain de 50 p. 100. Si le bénéfice oscille entre \$6,000 et \$7,000 c'est un gain de \$1,000. Je crois que cette disposition fiscale est injuste. À mon avis, il serait assez facile de la modifier. En effet, il serait très facile de le faire si le gouvernement était le moindrement intéressé à encourager la production agricole au pays.

J'ose espérer que le ministre reconnaît que cela pose un problème pour la gestion de l'offre et les contingentements Il existe présentement des offices nationaux qui s'occupent de la production des poulets de gril et des œufs. Bientôt, il existera un office qui s'occupera des dindes et peut-être des porcs; il n'inclura peut-être pas l'Alberta, mais tout le reste du pays. Je le signale au ministre vu que cette question suscite une vive inquiétude dans ma circonscription. De la façon dont je vois les choses, il m'appartient de me faire le porte-parole de mes

mandants.

Il existe une autre difficulté qui découle du genre d'amortissement permis pour l'équipement agricole. En mai dernier, nous avons entendu le ministre parler des amortissements rapides pour les usines de fabrication et de transformation afin de fournir de l'emploi dans ces sec-

teurs. Toutefois, les changements prévus par la nouvelle disposition fiscale concernant les amortissements consentis sur le matériel signifient qu'il y aura une dépréciation linéaire de, mettons, 15 p. 100 alors que les autres industries font l'objet d'un amortissement dégressif. Si ce genre d'amortissement doit être utile aux usines de transformation et de fabrication, ce dont je doute, et si cela doit stimuler ce secteur, je dirais qu'un amortissement plus rapide encouragerait mieux ou, du moins, aiderait à la production agricole, étant donné le prix de revient initial élevé de la terre de la plupart des entreprises agricoles modernes. J'espère que le ministre en a pris note, car je crois que c'est très important. Cette question intéresse probablement tous ceux qui exploitent une entreprise agricole mécanisée. Les cultivateurs sont bien capables de comprendre les amortissements rapides. S'ils sont avantageux pour un secteur, ils le sont aussi pour un autre.

## • (1640)

J'aimerais traiter d'une autre question fiscale se rapportant à ce que j'ai qualifié tantôt de persécution, de vexations subies par les cultivateurs à temps partiel dans ma circonscription et peut-être ailleurs au Canada. L'évocation de cultivateurs à temps partiel fait songer aux médecins, avocats et autres personnes aisées qui utilisent cette technique comme refuge fiscal. Nul doute que cela se produit, mais la majorité de ceux qui s'adonnent à l'agriculture à une petite échelle, au moins dans ma circoncription et les circonscriptions voisines, n'est pas du tout de cette trempe. Ce sont des cultivateurs qui n'ont qu'un petit lopin de terre qui constitue en fait une ceinture de verdure. Nous aimerions conserver cette ceinture de verdure et ces gens ne cultivent qu'à mi-temps parce qu'ils ne peuvent pas tirer leur subsistance de l'agriculture.

Toutefois, il faut noter que ces gens offrent un service très important car ils participent réellement à l'approvisionnement alimentaire. Comme certains d'entre vous le savent—ceux des Prairies assurément—l'industrie de la viande rouge a presque complètement disparu dans la majeure partie de la Vallée du bas Fraser. L'élevage des bovins n'existe presque plus dans les environs d'Edmonton où on a l'avantage d'avoir des céréales non assujetties à la Commission des grains à environ la moitié du prix des céréales de provende qui sont subventionnées dans la Vallée du bas Fraser.

En Amérique du nord, il y a présentement une pénurie de bœuf d'environ 20 p. 100. Les éleveurs peuvent me reprendre si mes pourcentages sont inexacts. Il n'en reste pas moins que cette petite exploitation agricole à temps partiel au sein de laquelle l'épouse et les enfants font le travail pendant que le mari est à l'usine ou ailleurs durant la journée, revenant à la maison le soir pour faire les gros travaux, contribue réellement à l'approvisionnement alimentaire parce qu'elle évite à certains gros éleveurs, ou à certaines grandes sociétés qui s'intéressent à l'élevage, d'acquérir le monopole de l'industrie de la viande.

Nous faisons face à une situation où le petit cultivateur ou l'exploitant à temps partiel sont harassés par le ministère du revenu qui leur répète qu'ils ne pourront plus demander d'exonération d'impôt parce qu'ils ne s'attendent pas à ce que leur exploitation, pour utiliser le language des agents du fisc «leur rapporte des bénéfices». C'est le genre de personne qui fait travailler les conserveries, les abattoirs et qui fournit une bonne partie de la viande vendue sur place. C'est lui qui empêche les prix de monter. On constate après son départ, ce qui est le cas en Angleterre, que le prix de ses produits augmente.